six cents». Cette caricature illustre le fait que l'augmentation ne sera que de 42 cents si l'on bloque la pension à \$80. C'est très grave. C'est se montrer parfaitement injuste envers ces gens. Si l'on considère que nous avons enregistré l'an dernier un taux d'inflation d'environ 4 p. 100, on se rend compte que dans six ans ces \$80 ne représenteront plus qu'un pouvoir d'achat d'environ \$60 compte tenu de l'inflation.

• (4.40 p.m.)

Il y a dans cette catégorie beaucoup de gens qui, même avec une pension de \$110 par mois, sont très près du seuil de la pauvreté. Cela ne leur donne guère plus qu'un revenu de subsistance. Ces personnes ont effectué des versements à cette caisse à un taux de 4 p. 100, si tant est qu'ils aient payé des impôts sur le revenu. Ce sont les édificateurs et les pionniers de notre pays, et ils ont joué un rôle important dans l'essor du Canada. A mon avis, c'est commettre une injustice que de bloquer leur pension.

Je ne puis m'empêcher de songer au débat sur cette loi qui eut lieu à la Chambre il y a quelques années. Comme d'autres membres de mon parti, je croyais à cette époque qu'il eût été plus juste de verser à tout le monde un revenu convenable et raisonnable sans faire de distinction. On a alors fait valoir des arguments très valables pour et contre cette solution. J'ai l'esprit assez ouvert pour apprécier les deux côtés de cette thèse. Encore aujourd'hui, je crois que c'est faire montre de discrimination que de refuser le supplément à ces gens qui ont travaillé et économisé durant toute leur vie pour avoir un pécule au moment de leur retraite et qui se trouvent ainsi à avoir une sorte de revenu. Cela me semble moralement mauvais. Beaucoup de ces personnes se sont privées de choses qu'elles auraient voulu avoir. Ce bill est loin d'encourager les gens à travailler et à économiser.

Une personne qui est actuellement admissible au supplément ne peut accepter de faire de menus travaux car, pour chaque \$2 qu'elle gagne, on lui enlève \$1 du supplément. Beaucoup de gens aiment à employer des personnes âgées pour des petits travaux à la maison. Aux termes de cette mesure, ces personnes âgées n'auront plus qu'à rester chez elles, à se bercer ou à lire, ce qui nuit aussi à la santé de ces personnes. Il est bon pour une personne de 65 ans de faire de menus travaux et se gagner un peu d'argent.

A propos de cette mesure, je voudrais aussi dire un mot des frais d'administration. Nous avons appris il y a quelques années, en discutant de cette question, qu'une très grande partie de ces fonds servait à régler les frais d'administration. Nous pourrions peut-être diminuer le personnel d'administration et économiser ainsi assez pour pouvoir porter les pensions à \$125 ou \$150. Ces frais sont incroyablement élevés, mais je dois ajouter que l'administration de ce régime pose des difficultés énormes. Je crois indispensable, et je prends même plaisir à aider des personnes âgées de ma région à faire leur demande de prestation supplémentaire. Au mois de janvier, je me suis réservé une journée ou deux pour aider ces personnes à remplir leur formule de demande, car beaucoup d'entre elles, âgées de 65 à 80 ans, ont du mal à le faire. Dans bien des cas, elles n'ont personne pour les aider dans leur famille. Parfois, elles font des erreurs et ne déclarent pas tous leurs revenus et dans d'autres cas, c'est le ministère qui commet des erreurs.

Parfois, par suite d'erreurs, un pensionné s'aperçoit qu'on l'a payé en trop. Souvent on ne découvre l'erreur que six ou huit mois plus tard. Le pensionné doit alors rembourser un certain montant chaque mois. Ce montant est déduit de son chèque de pension, car l'argent est déjà dépensé. Dans certains cas, c'est le ministère et non pas le pensionné qui a fait l'erreur. A mon avis, il serait juste en pareil cas de ne tenir le pensionné responsable que de la moitié du paiement en trop, le ministère absorbant l'autre moitié.

e (4.50 p.m.)

Voilà certaines choses que j'ai remarquées depuis que le versement supplémentaire est en vigueur. Lorsque le comité étudiera ce bill, j'espère qu'il examinera de près certaines dispositions. A l'article 7 a), par exemple, il faudrait préciser le délai de remboursement. A l'article 7 b), le remboursement de paiements en trop à cause d'une erreur administrative peut causer bien des tourments. Il faudrait amender cette disposition pour que le coût des paiements en trop provenant d'erreurs administratives soit assumé au moins partiellement par l'administration.

L'article 8 confère au gouverneur en conseil le pouvoir d'édicter des règlements pour fixer le mois durant lequel le requérant ou sa conjointe a cessé d'occuper une charge ou un emploi ou de subir la perte ou une diminution d'une pension privée. Ces questions ne devraient pas être assujetties à des règlements, mais être déterminées par au moins une troisième partie, un conseil, une administration ou un tribunal, mais pas par le gouverneur en conseil. Bref, voilà selon moi certains articles qui devraient être réexaminés par le comité lors de son étude du bill.

Toute cette question d'assistance sociale m'a l'air d'un beau méli-mélo. Il est grand temps de remplacer notre système actuel par un autre qui lui soit nettement supérieur. J'avais espéré que le ministre y veillerait dans le bill qu'il a déposé, mais il semble bien qu'on va continuer à administrer et à dispenser l'assistance sociale à tort et à travers. Je ne comprends pas pourquoi le ministre n'a pas expliqué à la Chambre et au public pourquoi les pensionnés dont les prestations vont être plafonnées à \$80 ne recevront pas l'augmentation de 2 p. 100 chaque année au même titre que ceux qui touchent le supplément en plus de la prestation forfaitaire.

Le gouvernement a intégré le facteur d'inflation de 2 p. 100 au Régime de pensions du Canada, ainsi qu'à certaines pensions de la fonction publique et à celle de la Gendarmerie royale. Il semble bien qu'on suive ce principe sur toute la ligne. Mais les Canadiens âgés, eux, sont désavantagés injustement en étant privés de cette augmentation automatique, à laquelle ils ont droit, à mon avis, comme tout le monde. Comme je le disais tout à l'heure, ces \$80 ne vaudront plus que \$60 dans six ans à peine, puisque le facteur annuel d'inflation est de 4 p. 100.

Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de faire quelques observations au sujet d'une question d'une telle importance, à savoir ce bill de